

# Processus de traitement des plaintes



sport sans abus  
Bureau du Commissaire  
à l'Intégrité dans le Sport

**NOTE** Il est possible d'accéder aux services de soutien du BCIS à n'importe quel moment du processus, ainsi qu'avant le dépôt d'une plainte ou d'un signalement en contactant la **Ligne d'assistance du sport canadien.**



**NOTE** Le BCIS s'acquittera de toute obligation légale de signaler au fur et à mesure qu'elle se présentera.

# Processus de traitement des plaintes



sport sans abus  
Bureau du Commissaire  
à l'Intégrité dans le Sport



# Processus de traitement des plaintes



sport sans abus  
Bureau du Commissaire  
à l'Intégrité dans le Sport

← LA MÉDIATION SERAIT-ELLE  
APPROPRIÉE ET LES PARTIES  
ACCEPTENT-ELLES LA MÉDIATION? →

# Processus de traitement des plaintes



sport sans abus  
Bureau du Commissaire  
à l'Intégrité dans le Sport

← L'INTIMÉ(E) OU LE(LA) PLAIGNANT(E) SOUHAITE CONTESTER LA DÉCISION QU'UNE INFRACTION A ÉTÉ COMMISE OU NON? →